ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 16 janvier 1901 (27 Nivôse, An 109 de la République), 16e jour de l'année. 2e jour de l'hiver, 16e jour de la lune.
Lever du Soleil à 7 h. 50 : coucher à 4 h. 39.
Lever de la lune à 4 h. (2 mat.) ; coucher à midi 54 m.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 8 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 15 janvier :
Baromètre à 2 heures du soir : 766 m.m. (entre beau et variable).
Baisse depuis la veille, 6 m.m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 0° au-dessous ; à 2 heures de l'après-midi : 0°.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction du vent : Sud-est, faible.
Temps probable pour aujourd'hui : assez beau.

LE DÉSIR ET LA RÉALITÉ

*On nous rapporte que de bonnes âmes font courir le bruit de la disparition prochaine du journal l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing.

Que nos amis du Parti ouvrier, qui nous ont rapporté ce bruit avec inquiétude, se rassurent.

*Loin de disparaître, l'*Egalité *sera incessamment imprimée en caractères entièrement neufs, avec un matériel perfectionné permettant de paraître à six pages lorsque les événements nécesiteront cet accroissement de format.*

*Inutile de dire que la politique de l'*Egalité *restera ce qu'elle est : d'union socialiste et de défense ouvrière.*

Hospices. — Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1900, M. Paul Despatures, membre sortant de la commission administrative des hospices de Roubaix, a été maintenu dans ses fonctions.

M. Despatures sortira d'exercice le 31 décembre 1903.

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1900, M. Rettelin-Corré, membre sortant de la commission administrative du bureau de bienfaisance, est maintenu dans ses fonctions.

M. Rettelin-Carré, sortira d'exercice le 31 décembre 1903.

La question des tramways. — Hier après-midi, en lieu et place, M. l'ingénieur en chef du département du Nord, une conférence technique de MM. les ingénieurs, au sujet de l'avant-projet d'extension du réseau des tramways de Roubaix.

M. le Maire de Roubaix avait délégué pour représenter la Ville de Roubaix à cette conférence, M. Varlet, directeur du service de la voirie.

Tirage d'obligations. — Le 22 janvier, à onze heures du matin, aura lieu à l'Hôtel de Ville, le tirage de 63 numéros pour le remboursement de l'emprunt de 1863, de 2.163.000 francs.

Les obligations sont remboursables à 500 francs.

Révision de la liste électorale. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les électeurs que la liste électorale arrêtée au 31 mars 1900 et le tableau des rectifications apportées à cette liste, dressé en conformité de la loi du 7 juillet 1894, de l'article 4 du décret réglementaire du 2 février 1852 et la loi du 5 avril 1884, sont déposés à la Mairie (bureau des élections), rue Neuve, n° 3, au 2e étage, où ils seront communiqués à tout requérant.

FERMETURE DES COLOMBIERS

Par arrêté préfectoral, pendant l'année 1901, tous les colombiers du département du Nord devront rester fermés :
Du 1er mars au 24 avril inclusivement.
Du 20 juillet au 20 août.
Et du 1er octobre au 15 novembre.
Les présentes prescriptions ne sont pas applicables aux pigeons voyageurs.

ÉCHENILLAGE, HANNETONNAGE

Le moment est venu pour les propriétaires fermiers, locataires ou tous autres individus jouissant à quelque titre que ce soit, un domaine rural, d'écheniller sans retard les arbres, arbustes, haies et buissons de leurs domaines.

Quant au hannetonnage, il faudra y songer dès quelques mois. L'arrêté préfectoral accorde un délai de vingt jours pour l'échenillage et donne des indications sur le mode de destruction des hannetons.

La Grande Place inondée. — Hier matin, un tuyau des eaux potables a été rompu par la gelée et la Grande Place a été en partie inondée.

Le service des eaux a fait opérer immédiatement les réparations nécessaires.

Arrestation de deux voleurs. — Lundi soir, vers *cinq heures et demie, le nommé* Denis Florin, 39 ans, peintre, demeurant rue Beaurewaert, 20, et Eugène Couplet, âgé de 18 ans, échantillonneur, même adresse, ont été trouvés porteurs d'un sac contenant deux pots de cuisinière, deux grilles, une marmite et un tiroir de fourneau qu'ils avaient volés rue du Fort, 48, dans une maison inhabitée, dont l'ancien locataire était M. Amand Vandoele, 43 ans, poêlier, actuellement en traitement à l'Hôtel-Dieu.

Tous deux ont été écroués au poste du 4e arrondissement par le sous-inspecteur Lepan.

Couplet a avoué être entré seul dans le jardin.

Commencement d'incendie. — Lundi soir vers 8 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Guillaume Debuchy, cabaretier, rue Watt, 51.

Le feu a pris à un porte-manteau placé contre la cheminée d'une chambre du premier étage et des vêtements furent brûlés en partie.

Le cabaretier ayant aperçu de la fumée put avec l'aide de quelques consommateurs éteindre l'incendie au moyen de quelques seaux d'eau.

Les dégâts atteignent 200 francs environ. Le feu paraît avoir pris naissance en raison d'une fissure de la cheminée.

Un vol à la gare. — Hier, vers 5 heures 1/2 du soir, le domestique de M. Rammaert-Declercq, épicier en gros, place de la Fosse-aux-Chênes, déchargeait à la gare des marchandises, plusieurs caisses à expédier en petite vitesse.

Pendant qu'il était occupé à la manutention de ses colis, un individu demeuré inconnu s'est emparé de l'une d'elles contenant des conserves pour une valeur de 8 fr.

Les rentes des travailleurs. — *Un accident est survenu chez MM. Jules Lemaire et frères, rue du Curé.*

Le nommé Trialle Alphonse, domestique, âgé de 27 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Dutermont, 10, s'est blessé au pied en tombant.

Le docteur Delattre a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 12 courant, un accident est survenu chez Vandenbrux, rue Brame, 55.

Le nommé Salaine Auguste, aide-maréchal âgé de 39 ans, demeurant à Lys, Vers Pré, s'est fait un effort qui a déterminé un lumbago.

— Un accident est survenu chez M. Augen Henri et Cie, rue Fosse-aux-Chênes, 42.

Le nommé Verpraete Auguste, tisserand, âgé de 36 ans, demeurant rue de Soubise, 40, s'est fait des contusions dans la région lombaire.

10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu à la Compagnie Nouvelle de Roubaix-Tourcoing.

Le nommé François Mispreuve, forgeron, âgé de 31 ans, demeurant rue Basse-Masure, 26, s'est fait une plaie au pied droit.

Le docteur Lepoutre a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 11 courant un accident est survenu chez M. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Le nommé Ernest Desmarets, dessinateur, âgé de 27 ans, demeurant rue d'Avelghem, 57, a eu le pied droit pris sous une des roues du chariot dessinateur.

Le docteur Rousseau a déclaré 10 jours de repos.

Syndicat des peintres. — *Nous recevons la communication suivante :*

La chambre syndicale des ouvriers peintres et similaires de la ville de Roubaix proteste contre les agissements de l'entrepreneur de peinture de la ville de Roubaix. Cet *entrepreneur occupe de préférence des ouvriers étrangers, au détriment des ouvriers français et à des salaires inférieurs, alors* qu'à l'heure actuelle, toute la coopération de Roubaix *est sans travail. Nous espérons* que l'administration municipale fera rappeler à l'ordre ce patron français naturalisé depuis 10 ans.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,050,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

Théâtres et Concerts

PRINCESSE D'AUBERGE

PRINCESSE D'AUBERGE, dont le Grand Théâtre donnera ce soir mercredi, à 8 h. du soir, une nouvelle et deuxième représentation demandée de tous côtés, n'est pas seulement remarquable par la partition si colorée, si pittoresque de Jan Blockx. Le poème sur lequel le maître anversois a écrit son chef d'œuvre est d'un intérêt poignant et présente une reconstitution curieuse des *mœurs* et des coutumes des Flandres sous la domination espagnole.

L'interprétation de « Princesse d'Auberge » est excellente. Il nous suffira d'ailleurs de rappeler qu'au lendemain de la première représentation à Lille, M. Jan Blockx écrivait à M. Bourdette pour le remercier et le féliciter : « le vif succès de « Princesse d'Auberge » disait-il, je le dois surtout à la belle mise en scène que vous avez bien voulu donner à l'œuvre et à la superbe exécution. Ce témoignage de l'auteur est le meilleur que l'on puisse citer.

Ajoutons que cette représentation est donnée aux prix ordinaires et que tout le monde peut voir PRINCESSE D'AUBERGE.

* * *

Voici le programme complet de la pièce : PRINCESSE D'AUBERGE, opera en trois actes et 4 tableaux, poème de M. de Tière, paroles françaises de G. Lagye, musique de Jan Blockx.

1er tableau. L'anniversaire de Rita ; 2e tableau. La maison de Katelyne ; 3e tableau, Le carnaval de Bruxelles ; 4e tableau, La mort de Merlyn.

Distribution des rôles :

Merlyn	MM	Mikaelly
Rabo		Rabieux
Marcus		Tricot
Blus		Berten
Un vieux paysan		Veruet
Un chanteur		Stevens
Un voisin		Vermorel
Un jeune paysan		Cardon
Un ami de Bluts		Guyot
Un ami de Bluts		Roger
Rita	Mmes	Mikaelly
Reinilde		Deformes
Katelyne		Lefort
Sœur de Rita		Meha
Sœur de Rita		Vincent
Sœur de Rita		Vilrequin

Bourgeois, Artistes, Compagnons de bouteilles, Peuples, Soldats du Guet.

Au deuxième acte, troisième tableau. — Grand cortège du Carnaval de Bruxelles (chœurs hommes et dames, 30 enfants). — Chars, trompettes guerrières, soldats, masques, 300 personnages en scène.

Accessoires, costumes et mise en scène conformes à la création de l'œuvre.

Orchestre de Lille au grand complet, sous la direction de M. Philippo Bromet, premier chef.

Théâtre de Roubaix. — A 8 heures, jeudi 17 janvier, 3e représentation du grand succès LA POUPÉE.

Soirée-Concert. — L'association amicale des anciens élèves de l'école de la rue Ternaux, offrira à ses membres adhérents, le dimanche 20 janvier, à 5 h. 1/2 précises du soir, dans la salle des fêtes du « Café Pandore », rue Pauvrée, une soirée-concert.

Pour rehausser l'éclat de cette soirée, la commission s'est assuré le concours de plusieurs artistes distingués.

A l'issue du concert, vers 8 h. du soir, bal à grand orchestre. Prix d'entrée unique : 50 cent.

Les entrées sont perçues au profit des enfants nécessiteux de l'école.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se réunira ce soir, mercredi, à 8 heures 1/2, au local « La Paix ». Urgence.

Bibliothèque

La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir de six heures et demie à huit heures et demie.

LA 5e SECTION se réunira le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2 du soir, en son local, chez le citoyen Aimé Morel, rue de Rouvines *137, estaminet du « Barbi Roubaigno ».*

Ordre du jour : 1° Communication du Comité exécutif ; 2° Sortie carnavalesque.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 15 Janvier 1901

NAISSANCES. — Joséphine Decock, rue Gréry, 16. — Arthur Isebaert, rue des Sept-Ponts, cour Masure, 7. — Hélène Malfait, rue d'Oran, 55. — Jeanne Van Denabeele, rue Blanchemaille. — Charles Depleux, rue Blanchemaille. — Gabrielle Huyté, rue des Trente, 43. — Louise Van Acker, rue de Tourcoing, cour Jonville, 15. — André Dequidt, rue Inkermann, 171 bis. — Albert Leens, rue des Anges, 33. — Marcel Chambois, rue Beaurewaert, 141.

DÉCÈS. — Victorine Harter, 38 ans, rue Labruyère. — Adèle Codron, 69 ans, rue de l'Epeule, cour Lingre, 7. — Théophile Hommens, 49 ans, rue Blanchemaille. — Angèle Wittock, 1 mois, rue Blanchemaille.

L'ART de GUÉRIR
par
LE DERMOTHÉRAPISME
Electro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapisme qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée gratuitement par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, Rue de Clichy, à Paris, à toutes les personnes qui lui en font la demande ; elle est *indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir*, quelle que soit la nature de la maladie.

TOURCOING

Commission cantonale de statistique. — Sont nommés membres des commissions cantonales de statistique des cantons de Tourcoing :

MM. le maire de Tourcoing, président ; les maires des communes des cantons ; les conseillers généraux ; les conseillers d'arrondissement ; les juges de paix des cantons ; les contrôleurs des contributions directes, à Tourcoing ; Jubaru-Luper, rentier ; Ducroquet, Charles, ancien cultivateur ; Dupont-Chopar, médecin ; Moignen, Camille, vétérinaire ; Dervaux, Louis, cultivateur.

Florin, cultivateur ; Montagne Charles, cultivateur ; Six fils, cultivateur ; Decottignies Désiré, cultivateur ; Delannoy-Vanrulien, adjoint à Bousbecque ; Follet-Waelkert, conseiller municipal à Bousbecque ; Vanondurvalt ; Dewitte-Lemaire, cultivateur à Neuville-en-Ferrain ; Mullié Louis.

Haquette J.-Bte, Dumortier Etienne, cultivateur à Linselles, Dillies Jules, cultivateur à Marcq-en-Barœul, Montagne Henri, Leewart J.-Bte, Lepers, J.-Bte, Pinavet Louis, cultivateurs à Mouvaux.

Delobel Emile, Destombes Albert, Leronge J.-Bte, Destombes-Desrumaux, cultivateurs à Ronchin.

Nécrologie. — Hier matin, vers quatre heures, est décédé à Tourcoing, M. Paul Lemaître, ancien maire d'Halluin, membre depuis 1872 de la Chambre de commerce de Tourcoing.

Exploits de cambrioleurs. — Lundi, vers 7 heures et 8 heures 1/2 du soir, des malfaiteurs ont, à l'aide d'un diamant, coupé un des carreaux de la vitrine de la maison occupée par Mlle Florin, marchande, rue de *Menin, 140, puis ils ont enlevé cinq foulards* et une cravate, le tout d'une valeur de cinq francs.

Les rentes des travailleurs. — Un accident *est survenu le 15 janvier, à 11 heures* du matin, chez MM. Tiberghien et fils, fabricants, rue de Lille.

Le nommé Henri Quivalet, âgé de 25 ans, homme de peine, demeurant rue du Tonkin, 7, en conduisant un chariot chargé de fonte, tomba sur le genou droit.

Le docteur Vanhouville a prescrit 6 jours d'incapacité de travail.

Les arrivages aux Halles. — Harengs 225 kilogs. Pommes, 675 kilogs. Poires, 425 kil. Fromages, 25 kil. Oranges, 85 kil. Choux de Bruxelles, 25 kil. Pommes de terre 250 kil. Poireaux, 35 bottes.

Théâtre de Tourcoing. — *Direction Alexandre fils.* On annonce pour dimanche une représentation extraordinaire des PIRATES DE LA SAVANE, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux. Des travaux importants nécessités par la mise en scène, des *décors entièrement neufs, une machination* spéciale sont en exécution pour rendre ce drame avec tout l'éclat qu'il comporte.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 15 Janvier 1901

NAISSANCES. — Baert René, au Cinquet. — Fleuri Emile, rue Famelart, 41. — Lesaffre Laure, rue de la Tossée, 172. — Desrumeau Fernand, rue de Menin, 166. — Roussel Raymond, rue du Brun Pain, 43.

DÉCÈS. — Deltour Amandine, 56 ans, rue St-Louis, 38. — Moins Marie, 76 ans, rue de Gand, 410. — Cuvelier Palmire, 50 ans, rue Verte Feuille, 15. — Maette Louis, 42 ans, rue de Roubaix.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Bureau d'octroi dévalisé. — Il s'agit du bureau de Roubaix situé sur Croix, à la Makellerie ; des malfaiteurs y ont pénétré la nuit et ont fait main basse sur une somme de 3 fr. 25 déposée sur une table.

Chose d'hiver. — *Le Bureau de bienfaisance a supprimé ou diminué les secours en pain aux veuves et vieillards indigents.*

La rigueur des froids a ému les membres de la Commission qui ont eu l'âme fendue en voyant les intéressés porteurs de bulletins de P. S. et P. grelotter de froid en leurs domiciles, qu'ils n'osent quitter par crainte de travail trop pénible.

Aussi les bons pauvrisseurs, qui n'ont pas de pain pour les veuves et les vieilles gens, se sont-ils empressés de voter un crédit de 600 francs pour donner du charbon à ces utiles auxiliaires.

Vous entendez bien : 600 francs pour réchauffer les membres transis des fainéants brévetés du Bureau de Bienfaisance !!!

Allons, bonnes gens qui avez besoin, écrivez donc vos peines à M. le Préfet du Nord, vous lui ferez plaisir, à l'homme dévoué et compatissant aux souffrances des pauvres.

A propos, les hommes du Bureau de Bienfaisance sont tellement fiers de leurs exploits qu'ils les content dans les cabarets, comme cela a été fait dimanche soir. C'est vraiment beau d'avoir pitié des paresseux !

Parti Ouvrier. — Ce soir à 8 heures 1/2, le comité central se réunira salle Hurtebize.

Ordre du jour important.

Aux socialistes. — Nous faisons appel à nos camarades pour l'inscription d'électeurs arrivés à Croix avant le premier octobre 1900.

Il n'est pas nécessaire que la personne intéressée se dérange elle-même si elle n'en a pas le temps, il lui suffira de remettre son livret militaire ou son livret de mariage ou toute autre pièce justifiant son identité.

LANNOY. — Revue de gendarmerie. — Hier matin, M. Burgat, lieutenant de gendarmerie à Roubaix, a passé en revue la brigade de Lannoy. La revue, commencée à huit heures, a été terminée à 11 heures.

Mouvement de la population. — Il y a eu à Lannoy en 1900 : 33 naissances, 44 décès et 11 mariages.

WASQUEHAL. — Conseil civil. — Hier après-midi, à 3 heures 1/2, ont eu lieu les obsèques *civiles de Mme veuve Jésupret.*

Parmi l'assistance nous avons remarqué les citoyens Lejeune-Mulliez, Picavet, Millo et Alfred Durand, conseillers municipaux.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, le premier par le citoyen Alfred Durand, conseiller municipal, le second par le citoyen Meurant, secrétaire de la Librepensée de Roubaix.

L'assistance s'est retirée profondément émue.

Signalons la conduite indigne qui témoigne d'un esprit étroit et bête de certaines personnalités inféodées au goupillon qui, sur le parcours du cortège, ont manifestement manqué au respect dû à la mort.

Par pitié pour ces misérables individus nous ne citerons que leurs initiales.

Il s'agit notamment des nommés S..., ancien fonctionnaire et de quelques autres budgétivores, qui feraient mieux de se tenir cois.

Etat-civil. — *Naissances.* — Ernest Verchelde, au Petit Wasquehal. — Marie Moryns, Planche au Riez. — Emile Petit, Planche au Riez.

WILLEMS. — Incendie. — Comme nous l'avons annoncé hier, un incendie s'est déclaré lundi soir, vers cinq heures, dans l'important tissage Truffaut.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les pompiers de Willems et de Baisieux, le sinistre fut assez rapidement enrayé.

C'est dans le grenier situé au deuxième étage, qui sert de magasin aux étoupes et déchets, que le feu a pris.

Les ouvrières après avoir goûté, s'apprêtaient à reprendre le travail, quand l'une d'elles aperçut de la fumée et des flammes qui sortaient d'une cheminée d'étage en bois communiquant au premier étage.

La pompe de la commune, amenée de suite, fut aussitôt mise en batterie. On put facilement se procurer de l'eau dans les réservoirs du tissage.

Les pompiers de Baisieux arrivèrent peu d'instants après avec la pompe de la gare de Baisieux, ce qui permit d'attaquer l'incendie de deux côtés à la fois et d'inonder le tas d'étoupes qui brûlait.

Vers six heures, la pompe à vapeur de l'usine Boutemy à Lannoy arriva sur les lieux, mais comme le danger était disparu, cette pompe n'eut pas à fonctionner.

Bon nombre de métiers à tisser placés dans la salle du tissage située au rez-de-chaussée furent endommagés par l'eau qui traversait les planchers des différents étages.

Les dégâts sont évalués à une vingtaine de mille francs.

Par suite de ce sinistre les ouvriers, au nombre de 120, subiront plusieurs jours de chômage.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Accident de travail. — *Un garçon boulanger*, occupé chez M. Guimonprez, boulanger à Marcq-en-Barœul, le nommé Albert Théry, âgé de 20 ans, a eu le pied droit pris sous la roue de la voiture.

Le docteur Ducroquet a prescrit un repos de 15 jours.

HEM. — Parti ouvrier français. — Le groupe « les Eclaireurs » se réunira le dimanche 20 janvier, à 6 heures du soir, au siège habituel, chez le citoyen Bonsemart.

La présence de tous les adhérents est indispensable.

FOREST. — Parti ouvrier français. — La section de Forest se réunira le dimanche 20 janvier, à 6 heures du soir, chez le citoyen Démullier, au Pont de Forest.

Présence de tous les adhérents indispensable.

LE NORD

LILLE

Les insinuations de la «Dépêche»

« Très impartialement, » comme elle le dit, la *Dépêche* a publié la délibération de la Fédération locale des syndicats ouvriers rendant hommage à l'administration municipale TOUTE ENTIÈRE pour son constant souci des intérêts des ouvriers et employés de la ville.

La *Dépêche*, qui avait accueilli les attaques violentes et injustes dirigées contre le citoyen Delesalle, adjoint aux finances, sous le couvert d'un syndicat adhérent à la Fédération, ne pouvait moins faire que de publier la sentence de la Fédération dans la misérable querelle qui avait été si légèrement ou si perfidement engagée.

A défaut d'impartialité, la plus élémentaire pudeur lui en faisait un devoir. Mais rendons tout de même hommage à l'*impartialité* de notre confrère, nous n'en serons que plus à l'aise pour mettre une fois de plus en évidence ses procédés jésuitiques de polémique.

La *Dépêche*, d'ailleurs, n'a pu porter plus de 24 heures le fardeau de son impartialité. En effet, hier matin, elle est revenue sur la délibération de la Fédération... pour insinuer que le blanc-seing donné à l'administration municipale était le résultat d'un marchandage électoral !!!

Voici comment l'imagination extravagante de notre confrère est arrivée à cette stupéfiante conclusion :

Le citoyen Bondues qui a signé l'ordre du jour de la Fédération communiqué à la presse est candidat du Parti ouvrier aux élections municipales complémentaires du 27 janvier : « il aurait passé la casse pour qu'on lui passe le séné. »

Le gros bon sens aurait dû empêcher la *Dépêche* de divaguer de la sorte. D'abord, la délibération dont il s'agit a *été prise à l'unanimité des délégués de* la Fédération et le citoyen Bondues ne *la contresignée que comme délégué*, et au nom de ses camarades. Ensuite, le citoyen Bondues a été désigné comme candidat aux élections complémentaires il y a plus de trois mois, par le Comité Central du Parti Ouvrier, deux mois au moins avant les incidents que la Fédération avait à juger !!!

Si après cela, il était des camarades assez aveugles pour se laisser prendre aux artifices de la *Dépêche*, nous les plaindrions sincèrement, car les malices de notre confrère étant toujours cousues de fil aussi gros, leur aveuglement équivaudrait presque à de la complicité.

Relevons enfin une dernière insinuation, celle qui a trait à la répartition des sièges dans les prochaines élections complémentaires.

A ce propos, la *Dépêche* écrit :

— « Le bruit court qu'un accord serait intervenu entre les radicaux et les collectivistes sur la base d'un siège aux radicaux et de deux sièges aux collectivistes. »

Je vous crois, Madame, qu'il court ce bruit...

Il court depuis le mois de Mai dernier ! Et ce n'est qu'aujourd'hui que vous êtes parvenue à l'attraper ?

La répartition des trois sièges restant à pourvoir, à raison de un pour les radicaux et de deux pour les collectivistes fut, en effet, une des clauses de l'entente qui se fit entre les deux partis lors du renouvellement général du conseil municipal, — à cette époque déjà lointaine où la « post face » de M. Barrois mordit si cruellement la poussière, que le pauvre homme en mourut, d'après la complainte :

Mossieu Barrois est mort
Est mort et enterré
Ohé ! Ohé !

N'insistons pas, mortels. Glissons.

Emile RAYMOND.

SOUTENANCE DE THÈSE

M. Lucien Sergeant, avocat, soutiendra sa thèse de doctorat, devant la Faculté de droit de Lille, le jeudi 17 janvier, à dix heures du matin.

Le sujet traité est le suivant : « De la nature juridique du ministère de l'avocat. »

UNION DES POLYGLOTTES

Jeudi 17 courant, à neuf heures du soir, salle des Orphéonistes, 5, rue Jean-Roisin, conférence en français par M. Solon Veras, membre de l'Union et professeur de grec moderne à l'Union Française de la Jeunesse.

Sujet traité : Poésie populaire en Grèce sous la domination turque.

Véritable Savon du Congo, 0 fr. 60 le pain

ARRESTATIONS

Le sieur Auguste Verhenen, ouvrier agricole, âgé de 27 ans, belge, a été arrêté hier dans la matinée par les soins de M. Quentier, commissaire au premier arrondissement pour vol d'une somme de 30 fr. commis au préjudice d'un berger logeant à l'estaminet de la Grand'Place.

— La police de sûreté a mis en état d'arrestation, le sieur Gentil Coureau, âgé de 54 ans, sous l'inculpation d'escroqueries.

ACCIDENTS

M. Auguste Merson, comptable, âgé de 34 ans, demeurant rue de l'Hôpital-Militaire, 34, s'est brisé la jambe droite à la suite d'une chute malheureuse, rue du Palais.

Le blessé a reçu d'urgence les soins de M. le docteur Ladrière, en son domicile.

— En tombant sur le trottoir, rue de Belle-Vue, M. Aucuais Villerval, âgé de 24 ans, contre-maître, demeurant rue du Calvaire, 12, s'est blessé assez gravement à l'annulaire gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Vanschengel.

ENTRE DEUX BALLES

Blotti entre deux balles de fil, *le soir dans* un magasin, alors que tout le personnel est sorti, telle est la position dans laquelle fut trouvé le sieur Rigault Louis, âgé de 48 ans, travaillant de temps à autre chez M. Descamps-Longhaye, rue Sainte-Anne.

Quel était son but ? Etait-ce pour voler ? En tous cas, dans le doute, Louis Rigault, signalé par deux ouvriers, Emile Péguin et Pierre Selon, a été arrêté et conduit par devant *M. le commissaire de permanence qui* a ouvert une enquête.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Jeudi 17 Janvier 1901. — Bureaux à 6 heures 1/2 ; rideau à 7 heures.

Première représentation de : LES MARIS DE LEONTINE, comédie en 3 actes.

Quatrième représentation de l'immense succès de : LE PUITS QUI PARLE, opérette à grand spectacle, musique d'Audran.

A 9 heures, Le Puits.

Prochainement : LES HUGUENOTS, opéra ; SI J'ÉTAIS ROI, opéra.

Places gratuites : 600 à 6100.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIÈRES

Patronage laïque. — Lundi soir, à 8 heures 1/2, a eu lieu dans la salle des fêtes de l'école de la rue Nationale une réunion pour l'organisation d'un patronage laïque.

Plusieurs centaines de citoyens avaient répondu à l'appel du comité provisoire.

La présidence de la réunion a été donnée au citoyen Daudrumez, maire, assisté du citoyen Wellhoff et Desmons, délégués de la société civile des patronages laïques du Nord, du citoyen Louis Prévot, adjoint au maire d'Armentières de M. Cuir, inspecteur primaire, de M. Bodelle, directeur de l'école de la rue Solférino, de MM. Lothie et Tripard.

Le citoyen Wellhoff a exposé à l'assemblée le but que s'est proposé la société des patronages laïques : soustraire les enfants *à l'influence cléricale et leur offrir des distractions honnêtes.*

Le citoyen Daudrumez après une suspension de séance pendant laquelle de nombreux citoyens ont donné leur adhésion écrite à l'œuvre (cotisation minimum : 0 fr. 25 par mois) a donné connaissance d'un projet de statuts qui a été adopté.

Un comité de 15 membres chargé de la direction de l'œuvre a ensuite été élu.

Le docteur Debierre qui devait accompagner la délégation lilloise s'était fait excuser : il était retenu par une réunion du Comité de l'Université populaire de Lille.

Pour les pauvres. — On a procédé à l'ouverture des troncs installés dans la salle des mariages depuis quelques mois. Ils renfermaient une somme de 64 fr. 35 qui a été versée au Bureau de bienfaisance.

Saisie de viande à la Halle. — Le citoyen Henri Daudrumez, directeur des halles a fait procéder mardi à la saisie de 249 kilogrammes de viande absolument impropres à la consommation.

Accident. — M. Baloyer Charles a eu le pied droit écrasé par le chariot qu'il conduisait mardi à midi, près de l'école professionnelle.

FRETIN. — La noyée mystérieuse. — Dans une lettre que nous avons publiée hier notre correspondant occasionnel demandait si c'était par l'ordre du curé ou du maire que le corps d'une femme inconnue, trouvée morte dans des circonstances bien mystérieuses, avait été jeté par-dessus le mur du cimetière, au lieu d'être enterré décemment.

Nous l'avons dit, la responsabilité de ce scandale honteux incombe en entier au maire. Ajoutons que c'est bien sur l'ordre du maire, agissant sur les instigations de M. le curé, qu'il a été commis.

M. le maire de Fretin est un pilier de l'église et de la sacristie, qui n'a rien à refuser à l'ensoutané, même lorsqu'il s'agit d'un acte infâme et odieux.

Outre l'enterrement scandaleux que nous avons relaté, mentionnons la négligence coupable de ce maire goujatonneur.

La découverte du cadavre eut lieu à huit heures du matin. M. le Maire en fut informé aussitôt, mais au lieu, comme cela était son devoir, de faire prévenir immédiatement la justice et la gendarmerie et de faire les constatations d'usage, il se rendit à l'église et ce n'est que le soir qu'il pensa à la pauvre noyée.

De ce fait, la gendarmerie de Pont-à-Marcq fut prévenue tardivement et ce n'est qu'à 7 heures du soir, en pleine nuit, que deux gendarmes arrivaient à Fretin. Leur enquête, du reste, fut faite pour la forme ; ils se bornèrent à enregistrer les renseignements que M. le Maire jugea bon de leur donner.

Le médecin de la commune qui a examiné le cadavre est encore plus clérical que le maire, votre même que M. le curé, ce qui n'est pas peu dire...

En effet, ce médecin cumule ; à côté de sa profession médicale il exerce le métier de marguillier de la paroisse, et il paraît qu'il s'y connaît dans les ornements d'églises et dans les couleurs. Mais il ne lui sera pas toujours facile, croyons-nous, de faire prendre des vessies pour des lanternes.

Pour en revenir à la noyée, au lieu d'aller examiner le cadavre et faire les constatations dès qu'il fut informé de la découverte, ce docteur de l'encensoir et de l'éteignoir crut qu'il était plus digne d'aller remplir ses fonctions de marguillier à l'église. C'était un dimanche. Qu'auraient pensé toutes les ouailles de la commune si elles n'avaient pas vu ce bon et doux monsieur et bizarre docteur.

Le medecin fit donc comme le maire : tous deux allèrent s'agenouiller devant le Très-Haut et les saints du paradis.

On conçoit qu'une enquête menée avec autant d'empressement, dans de telles conditions et avec de tels hommes, ne pouvait aboutir qu'à l'étouffement.

Mais l'opinion publique n'est pas satisfaite et elle a raison.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

UNE MAISON QUI S'EFFONDRE A RAISMES

Un enfant tué

Près du passage à niveau du Plouich, cour Mathieu, une maison humide et dont les boiseries étaient pourries, s'est effondrée, causant la mort d'un enfant de 7 ans.

Dans cette maison demeuraient un voyageur, père d'un petit garçon de 7 ans, la petite victime, et une femme, Marie Muny plus connue sous le nom de Marie Bertine, mère d'un enfant de trois ans.

Pendant la nuit, vers une heure pendant que tout le ménage dormait d'un profond sommeil, un craquement sinistre se fit entendre et presqu'aussitôt un des sommiers de la maison s'écroulait.

Les voisins accoururent au bruit et se mirent en devoir de porter secours. Le père et la mère quoique blessés étaient sur pied ; on fouilla les décombres et on trouva tué le petit garçon de sept ans. L'autre enfant, retiré sans connaissance, put être rappelé à la vie. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LA GRÈVE DE SAINT-AMAND

Victoire ouvrière

La grève de l'atelier de galvanisation de M. Pintiaux vient de prendre fin.

Les ouvriers ont repris le travail à la condition qu'il leur serait permis de faire du feu dans l'atelier pendant l'hiver et avec la promesse que leur clérical patron ne chanera plus le régime.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

La grève des électriciens à l'usine Bréguet

A DOUAI

Les électriciens de l'usine Bréguet en grève depuis samedi ont tenu une réunion à 3 heures à la Taverne, 8, rue de Valenciennes, sous la présidence du citoyen Maillard.

Au cours de cette réunion une protestation de la commission a été adoptée à l'unanimité.

En voici les termes exacts :

« Certains journaux, induits en erreur, ont mis dans leur entrefilet au sujet de la grève de la maison Bréguet, que le président Maillard, tout en invitant les camarades au calme, était hostile à la reprise du travail. Le citoyen Maillard, ainsi que les membres du bureau, protestent contre cette assertion et prient M. le directeur du journal de bien vouloir dire que le président n'a fait que conduire les débats avec impartialité, sans donner appui ni à droite ni à gauche. »

Le président, MAILLARD. Les assesseurs, LESAFFRE, CREPIEUX.
Le secrétaire, MONIER. Le président du syndicat, DUVAL.

Après l'adoption à l'unanimité de cette protestation, un ouvrier fait remarquer que la direction tient les livrets à la disposition des ouvriers.

Malgré cette remarque, l'assemblée appelée à se prononcer sur la reprise du travail ou la continuation de la grève a nettement maintenu les votes précédemment émis.

En conséquence la continuation de la grève a été décidée.

Aujourd'hui mercredi, les grévistes tiendront une réunion à 9 heures du matin, au siège social du syndicat des métallurgistes, à l'effet d'examiner la marche à suivre.

PAS-DE-CALAIS

RENCONTRE DE DEUX LOCOMOTIVES

entre Lens et Liévin

Dans notre précédent numéro, nous avons en signalant la rencontre de deux locomotives sur la ligne du tramway entre Lens et Liévin, dit que le chauffeur Monton Louis avait été tué.

Indépendamment de cette mort, nous apprenons aujourd'hui ce qu'hier sans doute on voulait tenir caché : que le mécanicien Augustin Carbonnier, a été blessé au genou droit, et qu'en outre il se plaint de douleurs internes ; 2° Que le chauffeur Arthur Mallézon porte des contusions sur tout le corps ; 3° Que le chef de train Louis Blanchart est blessé au genou gauche et que son collègue Arthur Saint-Aubin a le pied droit luxé.

L'enquête pour établir à qui incombe la responsabilité de ce fâcheux accident se poursuit. Espérons qu'elle motivera des modifications de nature à amener la Compagnie du tramway à ne pas piétiner plus longtemps sur les règlements comme aussi à la contraindre à ne pas laisser plus longtemps, dans un but d'économie une femme inexpérimentée à la tête de la station de Liévin. Il y va de la sécurité publique ce dont la Compagnie du tramway semble avoir faible sou